

Depuis les augmentations du prix de l'énergie et la demande du gouvernement envers les communes de mettre en place un plan de sobriété pour baisser notre consommation en Energie, la mairie de Forest sur Marque se donne des objectifs de réduction.

Par conséquent, des efforts sont mis en place qui, mis bout à bout, peuvent avoir un impact important.

Pour cela, l'équipe municipale a décidé de fermer les locaux certains jours de la semaine pour faire des économies -d'énergie.

Mairie

Ouverture du Bâtiment :

- Mardi, Jeudi, Vendredi (journée) et merc et samedi matin

Température :

- Seuls les radiateurs des bureaux des secrétaires et des sanitaires resteront ouverts, température des bureaux 19°.
- Le bureau du maire restera accessible, ainsi que le bureau des élus

Conséquences :

- La mairie sera, en plus du mercredi après-midi, fermée le lundi toute la journée.

Centre de Loisirs

Ouverture du bâtiment :

- Du mardi matin au vendredi soir
- Exception : le lundi où un tiers du centre sera chauffé :
 - Pour la cantine de Sainte Marie.
 - Pour la méditation le lundi soir :
 - Pour l'Eveil musical Ste Marie
- Le centre restera ouvert durant les vacances scolaires

Température :

- Dans la mesure du possible 19 °
- Le bureau de la responsable du centre ne sera pas affecté par la mesure de fermeture du bâtiment.

Médiathèque

Ouverture du Bâtiment :

- Mercredi matin au samedi midi.

Température :

- Dans la mesure du possible 19 °

Conséquences :

- La médiathèque sera fermée le mardi toute la journée

Salle de sports

Ouverture du Bâtiment :

- Les ouvertures restent identiques à ce jour avec le respect des horaires suivants
 - Fin des activités à 22h00, coupure de l'éclairage à 22h15
 - Coupure de l'éclairage du terrain de foot à 21h15.

Température :

- Dojo : maximum 16°

- Salle : maximum 14, la température sera positionnée à 10.

Conséquences :

- La gym douce (Jeudi 10H30, 11h30) pourra s'effectuer au Centre de loisir afin d'avoir une température plus adaptée.

Pour toute dérogation, merci d'envoyer votre demande à la municipalité.

La mise en application des mesures démarre le 7/11 jusqu'au 30/03.

Une revue de ces mesures sera effectuée début Mars 2023.